

CONCOURS PHOTOS DU FOYER RÈGLEMENT



ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'Usine à chapeaux - Maison des jeunes et de la culture et centre social, organise un concours photographique, libre et gratuit, sur Instagram, du 12 au 23 Avril 2021 (14h).

ARTICLE 2 : THÈME

« REFLETS »

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les jeunes de 15 à 25 ans, à l'exclusion des membres du jury. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Deux photos maximums par personne sont acceptées.

Les images primées pourront être diffusées et projetées sur divers supports par le l'Usine À Chapeaux (Sites web, Instagram, le Facebook, expositions...).

ENVOI uniquement par mail fichier numérique jpeg entre 2 et 5 Mo à l'adresse suivante : j.manent@usineachapeaux.fr en indiquant vos coordonnées au plus tard le 23 avril 2021 à 14h.

Toutes les photos reçues après cette date ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées selon 3 critères :

1. Le respect du sujet
2. Leur originalité et leur esthétique
3. La qualité des créations

Le jury se réunira le vendredi 23 avril 2021 et désignera les lauréats en fin de journée. La décision du jury est souveraine et ne pourra être discutée ou contestée.

ARTICLE 5 : PRIX

Le concours est doté d'un prix. Le prix sera la mise en cadre de la/les photographie(s) en 2 exemplaires. Un exemplaire pour les gagnants et un exemplaire qui sera exposé au Foyer de l'Usine à Chapeaux.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES PRIMÉES

Les 3 photographies lauréates seront exposées au sein du foyer et sur les réseaux sociaux et site web de l'Usine À Chapeaux.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les 3 gagnants seront informés par e-mail ou par téléphone et les résultats seront dévoilés sur l'Instagram de l'Usine À Chapeaux, où les photos lauréates seront exposées.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les 3 gagnants ont la possibilité de retirer leur prix sur rendez-vous au foyer de l'Usine À Chapeaux jusqu'au Vendredi 21 mai à 18h.

ARTICLE 9 : JURY

L'élection se fera avec un Jury.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs.